



219899 - Doit-il quitter un quartier où sévit une recrudescence du péché, même s'il y travaille?

question

Voici ma question: j'ai un frère qui réside dans une ville du Golfe (arabo-persique) où prédominent la perversion et la débauche notoirement. Il y a plusieurs endroits plus propres que le quartier en question qui abrite des bâtiments habités par des prostituées étrangères. Nous l'avons conseillé de déménager dans un quartier plus propre. À quoi il rétorque que c'est dans son quartier qu'il travaille et qu'il n'y a rien qui interdit qu'il continue d'y résider. Dites-nous ce qu'il en est. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Ce qui est demandé à celui qui se trouve dans un pays ou un endroit où prédominent les péchés et où l'on viole les interdits d'Allah est de les quitter pour aller s'installer ailleurs. C'est plus à même de l'en éloigner, de rester plus droit et plus à l'abri de voir violer les interdits par Allah. C'est plus à même de l'écarter des pécheurs, de s'associer à eux, d'apparaître comme s'il s'accommodait du péché ou le tolérait. Toutefois, une divergence oppose les jurisconsultes à propos de la question de savoir si ce déménagement est obligatoire ou simplement recommandé. Voir l'Encyclopédie juridique (42/190-191).

Al-Bokhari (3470) et Mouslim (2766) ont rapporté d'après Abou Siddiq d'après Saïd al-Khoudri que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Il y avait au sein de vos prédécesseurs un homme qui avait tué 99 âmes et demandé à rencontrer le plus instruit de la terre. On le mit en contact avec un moine. Il alla à sa rencontre et lui dit:

-J'ai tué 99 âmes. Puissé-je me repentir utilement?



-**Non**. Il le tua pour porter le nombre de ses victimes à 100. Après quoi il demanda à rencontrer le plus instruit de la terre. On le mit en contact avec un uléma. Il lui dit:

-**J'ai tué 99 âmes. Puissé-je me repentir utilement?**

-«Oui. Qu'est-ce qui t'en empêche. Rends toi un untel et tel terroir pour rejoindre des gens voués au culte et rester avec eux au lieu de retourner à votre terroir qui est une mauvaise terre. Il s'en alla. Arrivé à mi-chemin, il décéda.

Les anges de la miséricorde et ceux du châtiment se disputèrent à propos de son cas. Les premiers dirent: **le mort s'était repenti et s'était adonné à Allah**. Les anges du châtiment dirent: **il n'a rien fait de bon**. Un ange se présenta à eux sous la forme humaine et il l'acceptèrent comme arbitre. Il leur dit: mesurez la distance entre les terres (celle de sa provenance et celle de sa destination) et voyez laquelle des deux il était plus proche et jugez le en conséquence. Quand ils ont mesuré les distances, ils se rendirent compte qu'il était plus proche de sa destination. Aussi les anges de la miséricorde s'emparèrent de son âme.

Al-Hafedz ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a dit:« Il (le hadith) indique le mérite de quitter une terre où l'on tombe dans le péché à cause de ce qui peut lui arriver habituellement en ce lieu car il peut s'y souvenir de (mauvais) actes antérieurs pouvant le tenter de nouveau ou parce que ceux qui l'aidaient et encourageaient (à commettre le péché) sont toujours là. Voilà pourquoi le deuxième uléma lui dit: **Ne retourne pas à ton terroir car c'est une mauvaise terre**. On y fait allusion au fait que le repenti est invité à rompre avec les conditions dans lesquelles il commettait le péché et à les changer complètement.» Extrait de Fateh al-Bari d'Ibn Hadjar (6/517).

Ce qui importe ici c'est que quand des péchés prédominent dans un endroit , ses habitants ont tendance à les banaliser et à s'y livrer (plus facilement). Ils peuvent en arriver à ne plus sentir le caractère odieux des péchés, à ne les désapprouver que faiblement ou pas du tout , à force de les côtoyer. Ceci est bien connu parce que constaté (par tous).

Voilà pourquoi on recommande à votre frère de quitter la ville où prédominent les péchés, où les



prostituées règnent en maîtresses afin de sauvegarder sa foi et de se mettre à l'abri de la tentation. Le péché ne cesse de tenter les cœurs et nul ne sait d'où la tentation va lui arriver.

Quant à ses propos **C'est là que se trouve son travail** lui répond que ce n'est pas une excuse. S'il pouvait trouver un emploi ailleurs, ce serait mieux pour lui, à condition qu'il ne soit plus lésé. Il n'a pas à rester là où il se trouve. S'il ne peut pas abandonner le travail. Que de travailleurs exercent leur activité dans un quartier et habitent ailleurs pour une raison ou une autre! Qu'est ce qui l'oblige à y habiter?

Le fidèle serviteur doit veiller à sa religion plus qu'à tout autre chose. Il doit la protéger mieux que tout autre chose. Voir à toutes fins utiles la question n° [170287](#).

Allah Très-haut le sait mieux